

AVIS DE CONCESSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Acheteur : Mairie de Cavaillon, Numéro national d'identification : 21840035600018, Place Joseph Guis BP 80037, Téléphone : (+33) 4 90 71 96 25, Courriel : commande.publique@ville-cavaillon.fr

Code NUTS : FRL06

Adresse principale : <http://www.cavaillon.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.e-marchespublics.com>

Intitulé : Contrat de concession du service de fourrière automobile de la commune de Cavaillon

Numéro de référence : 22-14-05

Descripteur principal : 50118110

Description succincte : La commune de Cavaillon a décidé de confier à un tiers, par un contrat de concession, la gestion de la fourrière automobile. Le concessionnaire responsable du bon fonctionnement du service, l'exploite à ses risques et périls, dans le respect des obligations fixées par le contrat et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il est chargé de mettre en place une offre globale adaptée aux besoins de la commune décrits dans le contrat et sur l'ensemble du territoire communal.

Le cadre juridique retenu par la Commune de Cavaillon est celui de la concession de service, sous la forme de délégation de service public, régie par les dispositions des articles L3000-1 et suivants du code de la commande publique ainsi que par les articles L.1410-1 à L.1411-9 du code général des collectivités territoriales.

Ce marché est divisé en lots : oui

Mots descripteurs : Délégation de service public, Fourrière, Prestations de services

Lieu principal d'exécution : Territoire de la commune

Description des prestations : Le concessionnaire sera responsable de la gestion de la fourrière automobile et assurera ses missions dans les conditions prévues par le contrat de concession et ses annexes. Pour l'exécution de sa mission, le concessionnaire utilisera ses propres locaux et matériels. Plus précisément, le concessionnaire est chargé de : 1) Exécuter les opérations de mise en fourrière des véhicules ; 2) Exécuter les opérations d'enlèvement, de transport, de garde, de restitution ou de remise des véhicules ; 3) Déplacer un véhicule en cas de nécessité urgente ; 4) Disposer de moyens matériels pour assurer la mission confiée ; 5) Fournir les terrains et locaux nécessaires au fonctionnement de la fourrière ; 6) Assurer le gardiennage des véhicules mis en fourrière à ses risques et périls ; 7) Transmettre la mainlevée de mise en fourrière ; 8) Communiquer toutes informations utiles sur ses activités ; 9) Tenir à jour un tableau de bord de ses activités ; 10) Communiquer tout fait susceptible de remettre en cause son agrément ; 11) Se charger d'organiser la destruction des véhicules ; 12) Remettre les véhicules aux nouveaux propriétaires sur instruction de ce dernier ; 13) Gérer la clientèle et les impayés 14) Assurer la gestion et l'exploitation du service via le logiciel SI fourrière.

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Durée de la concession : 72 mois (6ans)

Début : 1.e.r janvier 2023 - Fin : 31 décembre 2028

Informations complémentaires : Pendant toute la durée du contrat de concession, le contrat confère au concessionnaire le droit exclusif d'assurer la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile dans le périmètre de la concession.

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents listés dans le règlement de consultation et le contrat de concession.

Capacité économique et financière : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Capacité technique et professionnelle : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : le 31 mars 2022 - 12:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Les candidats doivent produire à l'appui de leur candidature l'ensemble des pièces demandées au règlement de la consultation. Les opérateurs économiques devront prendre connaissance de l'ensemble des documents de la consultation. Ces documents comportent des informations relatives aux éléments devant être remis par les opérateurs économiques à l'appui de leur offre et comportant notamment une description de la concession et des conditions de participation à la procédure de passation

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30941, Nîmes Cedex 09, F, Téléphone : (+33) 4 66 27 37 00, Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Commande publique, Place Joseph Guis - BP 80037, 84301, Cavaillon Cedex, F, Téléphone : (+33) 4 90 71 96 25, Courriel : commande.publique@ville-cavaillon.fr